

## **Cours n° 06 : Synthèse de documents**

### **Introduction :**

La synthèse de documents est un exercice demandant précision et rigueur. Il faut une approche totalement objective: seuls les faits et le point de vue présentés par les documents doivent être pris en compte. Les jugements de valeur et l'introduction d'idées ou de connaissances annexes (même en rapport avec le thème commun) sont à proscrire.

La synthèse doit donner une idée claire de l'ensemble des documents à un lecteur qui ne connaît pas forcément le sujet traité et qui n'a pas lu les documents d'origine.

Tous les documents doivent être synthétisés (pas question de laisser de côté celui qu'on n'a pas bien compris).

### **Présentation de l'épreuve :**

La Note de synthèse, selon les uns, est un exercice qui consiste à dégager en fonction des indications contenues dans l'énoncé, les éléments essentiels du dossier et à les mettre en forme de manière utile et efficace pour le lecteur. La note de synthèse est à la fois un exercice théorique et un document pratique. La note de synthèse est un document souvent professionnel utilisé dans l'administration et d'une autre manière dans le secteur privé (si la forme est différente la démarche intellectuelle de la note de synthèse est similaire). Dans l'administration française, une autorité attend de la part de son rédacteur (donc de vous) la fourniture d'un certain nombre de renseignements face à une situation donnée ou, au contraire, elle veut communiquer diverses instructions à l'ensemble de ses collaborateurs. Dans la vie courante, il appartiendra à la personne chargée d'établir la note de recueillir au préalable les informations nécessaires. Dans le cadre d'un concours administratif, ou d'un devoir sur table cette documentation est fournie par le dossier et il est seulement demandé au candidat d'en faire ressortir les points essentiels.

### **à ne pas confondre avec d'autres épreuves :**

Le rapport sur dossier n'est pas une dissertation :

a) tout d'abord, la note de synthèse, contrairement à la dissertation n'exige pas de connaissance préalable particulières. Tous les éléments de fond sont donnés par le dossier et

aucune connaissance personnelle ne doit figurer. L'effort principal doit donc être méthodologique plus que porté sur l'acquisition de connaissance. La NS exige un savoir faire plus qu'un savoir.

b) La dissertation impose que le candidat s'engage et argumente pour défendre une opinion qui lui est propre. Dans la NS c'est au contraire l'avis d'un service en tant que structure chargée d'une mission qui est demandé. Les convictions personnelles du candidat ne sont pas ici sollicitées et la volonté d'être original est sans doute la meilleure façon de passer à côté de l'épreuve.

Le rapport sur dossier n'est pas un résumé : La NS n'est pas une succession de résumés de différents documents, groupés dans l'ordre où il se présente. Il s'agit au contraire de réaliser la synthèse de ces documents en fonction du sujet proposé en les ordonnant de manière cohérente pour y répondre. Alors que le résumé doit reprendre toutes les idées du document de base, le rapport sur dossier doit seulement restituer les idées essentielles au regard du libellé du sujet.

Selon les autres, la note de synthèse est « *de rendre compte d'un ensemble de documents, parfois très nombreux, de façon claire et dynamique, afin qu'on puisse se faire rapidement un avis sans avoir besoin de prendre connaissance de ce corpus.* »

### **La note de synthèse n'est pas :**

1. un compte rendu de lecture, ni le résumé des textes contenus dans le dossier
2. l'expression d'un jugement personnel sur les thématiques du dossier
3. une argumentation sur les idées défendues par les auteurs présents dans le dossier
4. une suite de banalités ou généralités piochées ici et là dans le dossier.

### **Ce qu'elle est :**

1. Un document **concis** à la construction claire, destiné à **informer utilement et rapidement** à partir des informations disponibles
2. Un document **neutre et objectif**, dans sa rédaction comme dans son vocabulaire.

Une synthèse se fait en **plusieurs étapes** :

#### **• Travail préalable de lecture des documents**

Il faut prendre le temps de **lire soigneusement** tous les documents proposés. Il ya trois démarches à accomplir :

1. déterminer la **nature des documents** → articles et textes parus dans la presse, extraits d'ouvrages (littéraires ou non), illustrations diverses en distinguant :
  - les documents à **résumer**, aussi appelés documents primaires → textes didactiques et polémiques qui sont à analyser en premier lieu.
  - les documents à **transcrire / déchiffrer**, aussi appelés documents secondaires → documents d'illustration tels que photos, dessins, caricatures, graphiques, statistiques à voir en second lieu.
2. S'intéresser au **paratexte** → source et dates des documents : origine britannique ou américaine à prendre en compte si nécessaire; voir éventuellement si les dates montrent une évolution de la situation d'un document à l'autre : les documents ne sont pas tous forcément de l'année en cours.
3. Déterminer le **thème général et la problématique** des documents. La problématique est la première étape clé du travail car c'est la question générale qu'on peut poser sur le socle commun (=ensemble des documents), et à laquelle chacun des documents répond à sa façon.

• **L'analyse des documents**

C'est l'étape la plus importante. Plusieurs méthodes sont possibles.

L'une d'elles consiste à élaborer **un tableau au brouillon**, comportant autant de colonnes qu'il y a de documents (prendre la feuille dans le sens de la largeur est plus pratique). On remplit successivement les colonnes réservées aux documents, chaque colonne contenant les idées principales d'un document donné. Cela permet de visualiser ensuite l'ensemble des éléments essentiels des documents.

	<b>Doc. 1</b>	<b>Doc. 2</b>	<b>Doc.3</b>	<b>Doc.4</b>
<b>Idées / arguments Exemples soulevés par les questions</b>				
<b>Idées / arguments Exemples présents mais non soulevés par les questions</b>				

<b>Idées / arguments exemples issus de vos connaissances personnelles</b>				
---	--	--	--	--

On peut aussi utiliser des **feuilles de brouillon séparées**. Quelle que soit la méthode utilisée, Il faut **repérer les idées principales dans chaque texte ‘primaire’ se rapportant au problème général de la synthèse en soulignant dans le texte les expressions essentielles**. (Attention, il faut souligner avec prudence, les documents risquent vite de devenir illisibles car trop surchargés).

Il est aussi indispensable de **reformuler tout de suite chaque idée qui paraît essentielle**, la synthèse n’étant pas une juxtaposition de ‘copier-coller’.

Il faut prendre en compte **les documents ‘secondaires’** (illustrations, tableaux de statistiques, graphiques...) pour en retenir ce qui se rattache à la problématique.

Dans tous les cas, **il faut s’attacher en priorité au contenu des documents** : les remarques concernant le style et la tonalité d’un document sont inutiles. Il ne s’agit pas d’une explication littéraire.

#### • La confrontation des documents

Il ne faut pas se contenter de résumer successivement chaque document sans établir de lien entre eux.

Il est attendu du travail demandé qu’il restitue les **éléments clefs** contenus dans les documents proposés et qu’il montre comment ceux-ci se **complètent, se renforcent, s’opposent**, etc. La **confrontation des points de vue** proposés dans les différents documents est un élément essentiel de la synthèse.

Après le ‘tri vertical’, il faut procéder à un ‘tri horizontal’, soit en prévoyant un espace de plus au tableau (colonne supplémentaire ou au bas de la page), soit en utilisant une feuille séparée pour **récapituler**. C’est ce qu’on appelle la confrontation des documents. Elle permet de voir quelles sont les **relations qui s’établissent entre les idées** contenues dans les différents documents.

- **les idées peuvent se compléter** : une idée développée dans le document 3 peut se poursuivre dans le document 4 ; une idée énoncée dans le document 2 peut être nuancée dans le document 1.

- **les idées peuvent se renforcer** : on peut retrouver la même idée dans deux documents différents (ce qui lui donne de la force) ; on peut ainsi trouver dans le document 3 un exemple qui corrobore l'idée contenue dans le document 2.

- **les idées peuvent s'opposer** : l'opposition peut être totale (ce qui permet de montrer dans la synthèse que deux courants existent) ; l'opposition peut être partielle (on pourra chercher à voir quels sont les points d'accord et les points de désaccord).

Cette démarche va permettre de faciliter la construction du **plan** de la synthèse.

#### • **Le plan de la synthèse**

Un plan réussi doit **correspondre à la problématique** en rendant compte de **tous les aspects du problème**. Les idées doivent s'enchaîner **logiquement**, mettant en évidence sa structure.

Il permet de **traiter les documents ensemble**, et non successivement : les documents ne seront pas forcément présents toujours dans le même ordre.

Il faut essayer de hiérarchiser l'argumentation en mettant les idées les plus courantes ou évidentes au début et en terminant par les idées qu'on juge les plus fortes ou importantes.

Les types de plans : le choix du plan dépend de la problématique spécifique au dossier. Il n'y a pas de plan 'universel'. On peut trouver par exemple:

- Le plan par opposition : aspects positifs / aspects négatifs avantages / inconvénients
- Le plan par enchaînement : problème / causes / conséquences / constatation (d'une situation) / explication(s) / solution(s)

#### • **Le titre**

On doit donner **un titre** à la synthèse. Il est attendu de ce titre qu'il soit **informatif et précis**.

En effet, son rôle n'est pas d'inciter le lecteur à lire le reste du document mais d'indiquer le plus clairement possible le thème abordé. Son rôle n'est pas d'inciter le lecteur à lire le reste du document, cela dit il ne faut pas que le titre soit 'accrocheur' (à la façon de certains titres d'articles de presse) et qu'il doit être **purement descriptif et résumer le thème principal des documents**.

#### • **La rédaction**

La forme de la synthèse est totalement libre. En particulier, il n'est pas demandé de respecter la structure des documents proposés, ni de citer les auteurs ou les ouvrages d'origine, sauf bien sûr si cela permet d'apporter un éclairage particulier au propos. Le jury considère toutefois qu'une bonne synthèse doit commencer en **introduisant la problématique retenue**.

L'utilisation littérale d'extraits des documents proposés est à proscrire, si toutefois les candidats souhaitent citer un passage, ils doivent suivre pour cela les règles habituelles (par exemple, l'utilisation de guillemets).

La rédaction doit être **simple, claire et concise**. La synthèse comporte une **introduction**, un **développement** et une **conclusion**.

- **L'introduction** : On peut partir d'une caractéristique générale (contexte du sujet) puis **présenter rapidement l'ensemble des documents** qui font l'objet de la synthèse en montrant leur nature et leur origine. **La problématique générale** définie par l'ensemble des documents doit apparaître clairement dans l'introduction.

- **Le développement** : Il comporte en général **deux ou trois parties** (pas plus). Il s'appuie directement sur la confrontation et le plan établis auparavant. Il faut faire apparaître les **liens logiques entre les idées**, cela nécessite l'utilisation de **mots de liaison appropriés**. La synthèse s'appuie explicitement sur les documents, auxquels on fait référence **sans utiliser de longues citations** ; toutefois quelques expressions significatives peuvent être reprises, signalées entre guillemets.

- **La conclusion** : C'est une **conclusion-bilan qui clôt le dossier de manière objective**. Les conclusions personnelles (introduisant un jugement ou une opinion) sont à proscrire : il faut respecter jusqu'au bout l'exigence d'objectivité de cette épreuve.

### **Quelques remarques sur la rédaction**

#### **A/ Rédiger, c'est faire des phrases**

- Une **phrase** commence par une **majuscule** et se termine par un **point**. Elle comprend au minimum un **verbe** et un **sujet**.
- Essayer d'**écrire lisiblement** : après sa cinquantième copie, le correcteur appréciera une copie aérée, soignée et à l'écriture lisible. À l'inverse, même inconsciemment, vous pourriez être pénalisés.
- Essayer de **rédiger sans faute** d'orthographe ou de grammaire.

**Note** : Certaines fautes d'orthographe sont inacceptables : majuscules aux noms propres ; mettre les terminaisons qui conviennent : singulier/pluriel ; accords des participes, verbes.

=> **se relire en commençant par la fin** : afin de vérifier l'**orthographe** en faisant abstraction du sens qui pourrait vous déconcentrer.

- Essayer d'être **clair et précis** : vos phrases doivent avoir du sens, c'est-à-dire être compréhensible pour tout lecteur qui ne connaîtrait ni les documents ni le sujet. Il faut **éviter de faire des phrases trop longues** : mieux vaut rédiger une phrase par idée.

=> **se relire globalement** : afin de vérifier le **sens** de vos phrases et paragraphes. Pour chaque question et/ou paragraphe de synthèse prendre un temps pour se relire. Prévoir 5 minutes à la fin de l'épreuve pour relire toute la copie.

- Pour citer des phrases d'un document utiliser les **guillemets** dans les réponses. Attention, ces citations doivent être courtes.

### **B/ Rédiger, c'est établir des connections entre deux idées**

Utiliser des mots de liaison pour montrer la cohérence de vos idées. Chaque mot de liaison a un sens (*opposition, contradiction, développement, hiérarchisation etc.*)

#### *Exemples de mots de liaisons pour :*

<b>Ajouter un exemple</b>	<b>Ajouter une idée complémentaire à la phrase précédente</b>	<b>Mettre en opposition deux phrases</b>	<b>Mettre un lien De conséquence Entre deux phrases</b>	<b>Classer ses Idées de façon ordonnée</b>
<i>A titre d'exemple Par exemple A ce sujet, l'exemple de_ Ne jamais mettre « ex : »</i>	<i>Dans le même Ordre d'idée De la même manière De la même façon, A l'identique De plus</i>	<i>Mais A contrario A l'inverse Contrairement à En opposition à Or Mais</i>	<i>En conséquence Par conséquent Donc En premier lieu, En second lieu, en troisième lieu</i>	<i>Tout d'abord, ensuite, puis, enfin</i>

## Cours n° 06 : synthèse de documents (suite)

### T.D N° 06 : La synthèse de documents (démonstration)

#### Objectifs :

1. Etablir la démarche à suivre pour élaborer une synthèse de documents
2. Appliquer la technique sur deux textes très courts (démonstration)

#### DEMARCHE A SUIVRE :

Votre travail devra respecter les étapes suivantes :

1. Lire attentivement les textes donnés puis déterminer la problématique de la synthèse, en vous appuyant sur l'énoncé de la question
2. Etablir le plan de chaque texte.
3. Comparer les plans pour dégager ce qui se recoupe, ce qui est complémentaire et ce qui s'oppose. C'est l'étape la plus importante. Plusieurs méthodes sont possibles. On utilise le plus souvent un tableau, et on remplit successivement les colonnes réservées aux documents :

Doc. 1	Doc.2	Doc.3	Doc.4	Confrontation :
Plan 1	Plan2	Plan3	Plan4	<input type="checkbox"/> Les idées qui se renforcent: <input type="checkbox"/> Les idées qui se complètent : <input type="checkbox"/> Les idées qui s'opposent :
/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Le plan de la synthèse :

- a. interpréter les documents iconographiques, les statistiques, les textes littéraires ; en retenir ce qui se rattache à la problématique
- b. Trois relations peuvent s'établir entre les idées :



<p>Les idées peuvent <b>se renforcer</b> : on peut retrouver la même idée dans deux documents différents (ce qui lui donne de la force) ; on peut aussi trouver dans le document Y un exemple qui corrobore l'idée contenue dans le document X.</p>	<p>Les idées peuvent <b>se compléter</b> : une idée développée dans le document Y peut se poursuivre dans le document Z ; une idée énoncée dans le document X peut être nuancée dans le document W.</p>	<p>Les idées peuvent <b>s'opposer</b> : l'opposition peut être totale (ce qui permet de montrer dans la synthèse que deux courants existent) ; l'opposition peut être partielle (on pourra chercher à voir quels sont les points d'accord et les points de désaccord).</p>
---	---	--

4. Etablir le plan de la synthèse. Ce plan doit être équilibré, progressif et il permet de traiter les documents ensemble, et non successivement.

5. Rédiger votre synthèse. Elle doit être simple, claire et concise.

### ACTIVITES :

**Activité N°1** : Lisez attentivement les deux courts textes suivants :

**Texte 1** : La chauve-souris est le seul mammifère capable de voler. Elle vit essentiellement la nuit, son vol est rapide et silencieux.

**Texte 2** : La chauve-souris a une activité nocturne. Pendant le jour, elle reste cachée dans un lieu obscur. Le vol de ce mammifère est rapide et silencieux. Il évite les obstacles grâce à un système d'ultrasons.

1/Complétez le tableau ci-dessous :

Texte n°1	Texte n°2	Confrontation
Plan du texte n°1	Plan du texte n°2	<input type="checkbox"/> Les idées qui se renforcent: <input type="checkbox"/> Les idées qui se complètent : <input type="checkbox"/> Les idées qui s'opposent
/	/	<input type="checkbox"/> Le plan de la synthèse :

2/Rédigez la synthèse

## Cours n° 06 : synthèse de documents (suite)

### T.D N° 07 : La synthèse de documents (deux textes)

**Activité N°2 :** Lisez attentivement les deux suivants puis répondez aux consignes indiquées ci-dessous :

#### Texte n°01

##### **Pourquoi ne pas simplifier notre orthographe?**

Depuis ce jour de 1673 où l'Académie française a décidé de fixer la forme écrite des mots, des générations d'enfants ont souffert pour mémoriser "coordonner" et "coordination", "j'appelle" et "je père". Et les bataillons de martyrs de l'orthographe n'ont fait qu'augmenter quand, dans l'école obligatoire et gratuite de 1880, la dictée est devenue l'activité phare de l'enseignement, celle qui allait distinguer les bons des mauvais élèves. Car notre orthographe est compliquée. Elle est absurde dans le monde d'aujourd'hui. C'est un casse-tête pour les enfants qui n'ont pas la chance d'avoir une bonne mémoire visuelle et qui doivent y consacrer des milliers d'heures au cours de leur scolarité.

... tout plaide pour une orthographe simplifiée. Ce serait un facteur d'égalité. On sait que les enfants de milieux privilégiés sont meilleurs en orthographe parce qu'ils sont plus tôt et plus longtemps en contact avec les livres. Ce serait aussi un facteur d'intégration des communautés qui ne parlent pas notre langue. **(159 mots)**

*Girardet.J et Pecheur.J.*

*Campus2, méthode de français, clé internationale/vuef, Paris, 2002*

## Texte n°02

### Orthographe : "Et si on écrivait 'des chevaux' ?"

*Les petits Français ne savent plus écrire correctement, dit-on. Qu'importe, simplifions les règles et devenons des as de l'orthographe. Entretien avec le linguiste Claude Gruaz*

#### **Pourquoi vouloir réformer l'orthographe?**

Car elle est aujourd'hui bien trop compliquée. C'est bien simple, on enseigne à l'école les règles et les exceptions comme des lois immuables et gravées dans le marbre. Il faut apprendre par cœur, c'est comme ça et pas autrement...

#### **Mais derrière tout ça, votre combat n'est-il pas davantage une chasse aux fautes ?**

Évidemment. Le but, c'est que les élèves fassent moins d'erreurs, voire plus du tout. Mais surtout qu'ils cessent de culpabiliser. Lorsque j'enseignais à la Sorbonne, un étudiant chinois était venu me voir pour sa thèse et m'avait confié : "Je veux bien parler français, mais l'écrire, c'est impossible." J'avais trouvé ça extrêmement triste. Notre langue n'est pas abordable.

Notre travail consiste à la mettre à la portée de tous, sans pour autant lui retirer sa noblesse...

**(158 mots)**

*Propos recueillis par Victoria Gairin*

*D'après « Le Point », le 26/01/2012*

1. Elaborez le plan du texte n°01
2. Elaborez le plan du texte n°02
3. A partir des données du plan n°01 et du plan n°02, élaborez un plan commun (un plan de synthèse).
4. A partir du plan commun, élaborez un résumé de 70 mots (une synthèse de documents)

## **Cours n° 06 : synthèse de documents (suite)**

### **T.D N° 08 : La synthèse de documents (trois textes)**

**Activité :** Faites la synthèse des trois documents ci-dessous relatifs aux évènements du 08 mai 1945. (Synthétisez au quart de la longueur de l'ensemble des textes soit environ **180 mots**)

#### **Texte n°1 :**

#### **Massacres du 8 mai 1945 : Colloque à l'hôtel de ville de Paris**

Le colloque du 6 mai à la mairie de Paris pourrait être un pas en avant dans l'évolution des esprits sur ce crime de guerre d'une impitoyable ampleur génocidaire commis avec une rare violence sur des populations algériennes du Nord Constantinois durant les mois de mai et juin 1945. Cette tragédie de 64 ans ne s'oubliera pas sous l'effet simple du déni. Elle renvoie au sens des responsabilités et surtout à des prises de position plus courageuses que la simplicité de propos fossoyeurs d'une mémoire commune. Par sa dimension et la sauvagerie ahurissante de la hiérarchie militaire et civile à tous les niveaux, 1945 a été le choc qui va sonner le glas de l'empire colonial français.

**El Watan 26/04/2009 Par Rachid Lourdiane**

**Texte n°2 :**

## **Mardi 8 mai 1945**

### **Un crime est resté impuni**

*Un crime est resté impuni. La commémoration du 8 Mai 1945 suscite toujours autant d'engouement, non seulement en Algérie mais également en France, où, cette année, un colloque sera organisé le 6 mai à l'Hôtel de Ville de Paris avec la participation des spécialistes (historiens, juristes, philosophes...) dont la compétence et l'éthique ne souffrent d'aucun doute. Cette manifestation constitue un événement exceptionnel, à en juger par les thèmes inscrits dans son programme.*

L'idée maîtresse qui s'en dégage devrait aboutir à la démonstration irréfragable qu'un crime contre l'humanité a été perpétré le 8 mai 1945 en Algérie, c'est incontestablement le cas. C'est à Sétif, ce mardi 8 mai 1945, que les Algériens ont voulu exprimer leur joie (au même titre que les hommes épris de liberté à travers le monde) et rappeler à cette occasion la promesse faite pour « le respect du choix qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous lequel il doit vivre » et « les droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force ». Le jeune saâl Bouzid, le porte-drapeau de l'emblème algérien, a été froidement exécuté. Cet acte ignoble provoqua le dérapage de cette manifestation voulue pacifique par les Algériens et constitua le point de départ d'un massacre d'une barbarie inouïe à travers l'ensemble du pays (Sétif, Kherrata, Guelma, Saïda...). Le sang des Algériens, qui a coulé à flots pour la défense du monde libre et notamment de la France, coulera à nouveau lorsqu'il s'agira de la revendication de leur liberté.

Incontestablement, un crime a été commis et est resté impuni. Ce jour-là, mardi 8 mai 1945, 45 000 Algériens sont massacrés à Sétif, Kherrata, Guelma... par la soldatesque coloniale française. Au nom du peuple français, au moment même où celui-ci célébrait la victoire sur la barbarie nazie.

**El Watan 07/05/2009, par Aouli Makhlouf**

**Texte n°3 :**

## **Colloque sur les massacres du 8 mai 1945**

### **Une victoire sur le déni**

*Le colloque sur les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata des mois de mai, juin, juillet et août 1945 a bien eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, mercredi, et ce fût un événement marquant. Paris (France). De notre bureau*

Initié par la mairie de la capitale française, l'événement est accueilli comme une « nouvelle perspective sur une page douloureuse de l'histoire des deux pays ». Les interventions et les débats ont résumé le sens du nouveau combat sur le champ de la morale politique et le respect de la mémoire des victimes. Il s'agit de qualifier les responsabilités de l'Etat français autrement que par une rhétorique diplomatique. Cette rencontre du 6 mai a eu le mérite de braver un lourd silence entretenu depuis les faits incriminés, il y a 64 ans.

On a tenté d'expliquer les origines de cette folie meurtrière de 1945 qui a duré quatre mois. Quatre longs mois durant lesquels « la chasse au faciès » a été d'une impitoyable sauvagerie. L'armée, la gendarmerie, la police et des miliciens civils ont agi sous les ordres du « gouvernement le plus à gauche que jamais les Français n'ont eu », selon les mots de Jean-Louis Planche, historien qui a dégagé des archives des pièces à conviction concernant, notamment, l'utilisation de bombes à fragmentations destinées contre l'armée allemande. Un seul engin pouvait tuer 400 personnes sur un rayon de 200 mètres. Il rappelle aussi qu'au 1er septembre 1945, à Constantine, qui n'a pas été touchée par les massacres, une noria de camions bennes venus par la route de Guelma vidaient leurs cargaisons de cadavres dans des fosses creusées hâtivement à la périphérie de la ville. Une couche de chaux séparait deux piles de cadavres.

**El Watan 10/05/2009, par Rachid Lourdjane**

## Cours n° 06 : synthèse de documents (suite)

### T.D N° 09 : La synthèse de documents (Documents divers)

**Activité :** Lisez les quatre documents ci-dessous puis élaborez une synthèse: (env 400 mots)

#### **DOCUMENT N°01 : Je persiste : il faut supprimer le bac**

Le Monde.fr | 18.06.2013 Par Michel FIZE, sociologue au CNRS

**Dans un livre massivement boudé par le public, *Le bac inutile* (L'œuvre), publié l'an passé (avril 2012), j'expliquais toutes les bonnes raisons qu'il y avait à nous séparer de ce fardeau national devenu inutilement coûteux : le bac.**

Je reviens rapidement sur mon argumentaire, mettant ici au défi mes contradicteurs de me fournir une seule bonne raison rationnelle de maintenir ce diplôme national. Rationnelle car que n'ai-je entendu pour la défense du parchemin ! : "*tradition historique*", "*monument national*", "*mythe*"... Soyons donc rationnels.

Premier argument. Le diplôme est coûteux (100 millions d'euros annuels pour sa seule organisation), à quoi l'on objecte que l'éducation n'a pas de prix. Je souscris à cette idée. Mais la question n'est pas là, elle est dans le rapport coût-rendement social. Le bac ne rapporte rien à ses titulaires, sinon de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur (ou à quelques emplois "*de fortune*"). Mais, s'il ne s'agit que de cela, ne suffit-il pas de décréter que l'entrée dans cet enseignement est libre... partout. Allez donc aujourd'hui en effet essayer d'entrer à Dauphine avec un bac pro ? La suppression du bac n'entraînerait donc pas l'introduction de la sélection, qui existe déjà, mais permettrait au contraire de l'alléger en supprimant les entraves à cette liberté qui tiennent à la nature des bacs, ou à la qualité des mentions obtenues. Pourquoi la mention TB serait-elle un privilège donnant accès à l'entrée dans certaines écoles, à l'accès à certaines bourses, etc. ? Ce qui conduit au deuxième argument : l'égalité républicaine que serait censée consacrer le bac. Mais nous le savons bien, les bacs (il existe de fait quelque soixante-dix formules différentes d'examen) ne sont pas d'égale valeur. Le bac général, et à l'intérieur de celui-ci le bac scientifique, demeure le bac "*supérieur*", et plus encore s'il s'accompagne d'une mention TB.

Par ailleurs, à bac équivalent, voire mention équivalente, selon l'origine géographique, voire ethnique, du candidat, l'égalité est rompue. Face à un employeur potentiel, Mohamed, bac S du lycée de banlieue "*difficile*", est aujourd'hui écarté au profit de Paul-Henri, même bac, du lycée de centre-ville "*chic*". Où est la justice ? Où est encore l'égalité quand on sait que, pour une même copie, l'écart de correction peut être de 11 points (enquête IREDU, 2008) ? N'est-elle donc pas là cette "*subjectivité*" dont on accable le contrôle continu ? Certes, des séances d'harmonisation des notes pour "*corriger*" ces écarts sont mises en place chaque année...Redressement médiocre de l'égalité républicaine rompue !

Quatrième argument. Le bac est une épreuve, et il est normal qu'à 17 ans, disent mes contradicteurs, l'on se confronte aux duretés de la vie, et d'abord au stress. Voilà bien l'argument du sadisme primaire, de l'anxiété "*bienfaisante*". Quand on sait le parcours d'embûches qui attend la plupart des jeunes, bacheliers ou non, nous ne pensons pas que cette épreuve précoce soit absolument nécessaire à leur épanouissement. En conclusion, je ferai référence au premier sondage d'opinion posant clairement la question de la suppression du bac, celui de l'IFOP, réalisé en ligne entre le 12 et le 14 juin. A la question : "*Seriez-vous favorable ou pas à la suppression du baccalauréat qui serait remplacé par le contrôle continu des connaissances en 1ère et en terminale ?*", 53 % des Français répondent par l'affirmative. Ce qui, dans le détail, donne 60 % des parents de deux enfants et plus (contre 51 % des célibataires), 57 % des plus de 50 ans, 56 % des ouvriers, 56 % des hommes (contre 51 % des femmes), 55 % des habitants de la province. Un peu à la traîne (mais légèrement en vérité), les moins de 35 ans (46 %), les cadres supérieurs (44 %), les parisiens et franciliens (48 %). L' "*élitisme*" du bac, et de ses défenseurs, apparaît ici dans toute sa laideur. Ce sont en effet les catégories sociales supérieures, celles dont les enfants sont les plus susceptibles d'avoir le diplôme, qui sont les plus attachées à sa conservation (en l'état). Les couches populaires sont celles en revanche qui y sont le plus hostiles. C'est donc faire preuve d'un grand conservatisme social, et, au final, servir bien mal le peuple que, sur cette question, ne vouloir rien changer.

Un dernier mot sous forme de petite morale. Comme disait le Président Edgar Faure, l'on a toujours tort d'avoir raison trop tôt. Mais, que m'importe, je persiste et signe : il faut supprimer le bac. **(732 mots)**

*Michel FIZE, sociologue au CNRS, Auteur de Le bac inutile (L'œuvre, 2012)*



## **DOCUMENT N°02 : Faut-il supprimer le bac?**

*Par Libie Cousteau, publié le 18/06/2014, magazine L'express*

**Critiqué de toutes parts, le Bac reste malgré tout un monument national auquel les ministres de l'Education nationale craignent de s'attaquer.**

Parmi les 687 000 candidats au baccalauréat, ils sont nombreux à considérer le bac comme un parchemin indispensable. Près de 75% d'une génération décrochent leur diplôme. Et le quart de jeunes qui ne l'obtiennent pas se sentent relégués, à part. Le bac, reste un totem auquel les français restent étrangement très attachés. Rite de passage au même titre que le permis de conduire ou le droit de vote, il marque souvent l'entrée dans la vie adulte. Dans les milieux plus défavorisés, l'idée qu'il constitue un passeport pour la vie active perdure. Enfin, les parents des futurs bacheliers, contribuent largement à entretenir le mythe d'un examen indispensable pour réussir dans la vie.

Et pourtant... Depuis de nombreuses années, les critiques fusent sur cet examen qualifié d'"inutile" et de trop "onéreux". Dans un ouvrage\* publié en 2008, Jean-Robert Pitte, à l'époque Président de l'université Paris-Sorbonne, dénonçait "l'arnaque" de ce bac donné à tous sans se préoccuper de la suite des événements. Car l'université, elle, paye cher la facture laissée par un système qui y mène des bacheliers "insuffisamment préparés", accusait-il regrettant l'énorme taux d'échec en licence.

Autre travers de cette "comédie" comme l'a qualifiée l'ex ministre Luc Ferry, le bac est un passeport indispensable pour entrer à l'université mais ne compte pas pour déterminer l'entrée dans des filières sélectives. BTS, IUT et classes préparatoires aux grandes écoles sélectionnent leurs futurs étudiants bien avant le mois de juin et sur dossier scolaire. Or ces étudiants représentent tout de même près de 50% des bacheliers !

Enfin, le bac est cher, très cher. D'après les calculs du SNPDEN, le principal syndicat des personnels de direction, il aurait coûté 1,5 milliard d'euros à la collectivité en 2012 si l'on

tient compte des quatre semaines de cours perdus pour les élèves, soit un coût de 2000 euros par candidat !

Pour finir, d'aucuns soulignent que l'obtention du bac ne garantit plus un niveau de connaissances et de compétences minimum, les options et l'oral de rattrapage permettant à près de 85% des candidats de réussir.

Alors, faut-il supprimer le bac, comme l'ont réclamé récemment dans une tribune publiée par le quotidien *Les Echos* **Thierry Gaudin**, ingénieur général des mines et prospectiviste, et **Jean-Charles Pomerol**, ancien président de l'université Pierre-et-Marie-Curie ?

Une certitude, depuis deux décennies, les ministres de l'Education nationale n'ont guère fait preuve de courage pour s'attaquer à ce monument qui reste symboliquement inexpugnable. **(419 mots)**

\* *Stop à l'arnaque du bac, 2007 (Oh Editions).*

### **DOCUMENT N°03 : Faut-il supprimer le Baccalauréat ? : Le débat avec le sociologue Michel Fize**

Vidéo disponible à :

<https://www.youtube.com/watch?v=Rk9IEV5cpww>

## **DOCUMENT N°04 : Faut-il supprimer le bac ?**

*Alors que des milliers de lycéens planchent actuellement sur leur sujet de philo, l'institution du baccalauréat elle-même est remise en cause. Trop cher, dépassé... Le bac si convoité a perdu de son prestige.*

Chaque année, des centaines de milliers de personnes, lycéens et candidats libres, passent les épreuves du baccalauréat. Et les candidats sont de plus en plus nombreux : en 2011, ils sont 654 548 à briguer le diplôme, soit 6.28 % de plus qu'en 2010. Le bac fait partie intégrante du patrimoine Français et est devenu au fil des années une véritable institution.

Pour les élèves, cet examen représente un rite de passage qui compte énormément, tout comme pour leurs parents et leurs professeurs. La France est l'un des derniers pays à maintenir un examen de passage entre le lycée et les études supérieures. Ailleurs dans le monde, les élèves sont notés en contrôle continu, tout au long de l'année. En 2005, François Fillon, alors ministre de l'Education, avait tenté de glisser vers cette voie... et y avait perdu son poste.

Les détracteurs du bac sont cependant de plus en plus nombreux. Cet examen est considéré comme une perte de temps, d'argent, d'énergie, et surtout comme une source de stress pour les candidats. La préparation de l'examen entraîne chaque année un blocage de toutes les classes de l'enseignement secondaire trois semaines avant la fin officielle des cours. Tous les lycéens sont donc pénalisés (du moins du point de vue des enseignants et de l'Education Na).

De plus, le bac est considéré comme un gouffre financier, aussi bien pour l'Education Nationale qui paye les surveillants et les correcteurs (4 millions de copies à corriger, à 5€ la copie, soit un budget de 20 millions d'euros !), que pour les familles qui investissent de plus en plus dans des cours particuliers afin de mieux préparer leur enfant.

Enfin, le bac a perdu de son prestige depuis qu'il ne garantit plus l'entrée en classe préparatoire, son rôle d'origine, puisque les dossiers sont étudiés bien avant. Aujourd'hui, 85% des candidats décrochent leur bac, qui a donc perdu de sa valeur « sélective » **(351 mots)**

*Par Laetitia Reboulléau , Magazine Marie claire, 2011*

## Cours n° 06 : synthèse de documents (suite)

### T.D N° 10 : La synthèse de documents (Documents divers)

**Activité 2 :** L'étudiant rédigera une synthèse de documents, titrée, présentant les idées essentielles des trois textes de ce dossier sans aucun jugement personnel ainsi qu'en évitant toute citation ou toute paraphrase. Il confrontera les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

#### Objectifs :

Séance une : reformuler les trois textes.

Séance deux : dégager le thème commun et la problématique et annoncer le plan.

Séance trois : rédiger le développement.

Séance quatre : rédiger l'introduction et la conclusion.

#### Méthodologie :

La synthèse de documents c'est rendre compte de façon **objective** (= neutre, on n'a pas le droit de donner son avis), **succincte** (brève pour prouver qu'on sait aller à l'essentiel) et **ordonnée** (un plan logique) de plusieurs documents.

#### I. L'introduction :

1- Une phrase d'accroche

2- Présentation des **documents** (l'auteur, le support : titre du roman, de la revue, la date, et le contenu) et des **thèmes**.

3- Le problème soulevé par l'ensemble de la documentation (problématique)

4- Annoncer **le plan** comme pour une dissertation ou un commentaire.

a. Le plan dialectique : thèse, antithèse, synthèse.

b. Le plan analytique : présentation des faits, leurs causes, leurs conséquences, solutions.

#### II. Le développement :

1. Confronter les documents en un développement (les points de vue **divergent, convergent, se complètent**) qui comprend de **2 à 4** parties symétriques.

2. Tout document doit être **cité au moins une fois** dans une partie.

3. On ne traite pas les documents par **parties**.

4. Chaque partie contient **deux** ou **trois** paragraphes.

5. **Reformuler** fidèlement les analyses ou le raisonnement des auteurs.
6. Au début de chaque paragraphe, on donne l'**idée développée**, puis on se **réfère** aux différents documents qui doivent étayer l'idée annoncée dans la première phrase.
7. Enfin, on termine le paragraphe par une **courte phrase de bilan**.
8. On introduit ces **références** par des tournures comme : selon d'après, affirme, soutient, appuie.

### **III. La conclusion :**

C'est le bilan **objectif** de la synthèse, en reprenant le raisonnement développé et en répondant nettement à la problématique posée dans l'introduction.

#### **Texte 01**

Telle est depuis un demi-siècle l'attitude de ces hommes dont la fonction était de contrarier le réalisme des peuples et qui, de tout leur pouvoir et en pleine décision, ont travaillé à l'exciter ; attitude que j'ose appeler pour cette raison la trahison des clercs. Si j'en cherche les causes, j'en aperçois de profondes et qui m'interdisent de voir dans ce mouvement une mode, à laquelle pourrait succéder demain le mouvement contraire.

Une des principales est que le monde moderne a fait du clerc un citoyen, soumis à toutes les charges qui s'attachent à ce titre, et lui a rendu par-là beaucoup plus difficile qu'à ses aînés le mépris des passions iniques. A qui lui reprochera de n'avoir plus, en face des querelles nationales, la belle sérénité d'un Descartes ou d'un Goethe, le clerc pourra répondre que sa nation lui met un sac au dos si elle est insultée, l'écrase d'impôts même si elle est victorieuse, que force lui est donc d'avoir à cœur qu'elle soit puissante et respectée ; à qui lui fera honte de ne point s'élever au-dessus des haines sociales, il représentera que le temps des mécénats est passé, qu'il lui faut aujourd'hui trouver sa subsistance et que ce n'est pas sa faute s'il se passionne pour le maintien de la classe qui se plaît à ses produits. Sans doute cette explication ne vaut pas pour le vrai clerc ; celui-ci subit les lois de la cité sans leur permettre de mordre sur son âme il rend à César ce qui revient à César, c'est-à-dire peut-être sa vie, mais pas plus ; c'est Vauvenargues, c'est Lamarck c'est Fresnel, auxquels le parfait accomplissement de leur devoir patriotique n'a jamais insufflé le fanatisme national ; c'est Spinoza, c'est Schiller, c'est Baudelaire, c'est César Franck que la poursuite du pain quotidien n'a jamais détournés de la seule adoration du beau et du divin. Mais ceux-là ne sauraient être que rares ; tant de mépris pour sa peine n'est pas la loi de l'humaine nature,

même cléricale ; la loi, c'est que l'être condamné à lutter pour sa vie tourne aux passions pratiques et, de là, à la sanctification de ces passions. La nouvelle foi du clerc est en grande part, une suite des conditions sociales qui lui sont imposées et le vrai mal à déplorer de nos jours n'est peut-être pas la trahison des clercs, mais la disparition des clercs, l'impossibilité de mener dans le monde actuel une existence de clerc. Ce sera une des grandes responsabilités de l'Etat moderne de n'avoir pas maintenu (mais le pouvait-il ?) une classe d'hommes exempts des devoirs civiques, et dont l'unique fonction eût été d'entretenir le foyer des valeurs non pratiques. La prophétie de Renan se vérifie qui annonçait vers quel abaissement marchait nécessairement une société dont tous les membres sans exception seraient astreints aux corvées terrestres, encore qu'il t bien le type de ceux que de telles servitudes n'eussent jamais empêchés, selon le mot d'un de ses pairs, de ne respirer que du côté du ciel.

Il sera fort injuste d'expliquer la passion nationale chez le clerc moderne seulement par l'intérêt ; elle s'explique aussi, et plus simplement par l'amour, par le mouvement qui porte naturellement tout homme à aimer le groupe dont il relève parmi les quelques groupes qui se partagent la terre. Or, là encore, on peut soutenir que la nouvelle foi du clerc a pour cause les transformations du XIXe siècle, lequel, en donnant aux groupements nationaux une consistance inconnue avant lui, est venue fournir une pâture à une passion qui, en bien des pays, ne pouvait jusqu'alors être guère que virtuelle. Il est évident que l'attachement au seul monde de l'esprit était plus facile, pour ceux qui en sont capables, quand il n'y avait pas de nations à aimer ; et, de fait, il est bien suggestif d'observer que la véritable apparition du clerc coïncide avec la chute de l'Empire romain, c'est-à-dire avec l'heure où la grande nation s'effondre et où les petites n'existent pas encore ; que l'âge des grands amants du spirituel, des Thomas d'Aquin, des Roger Bacon, des Galilée, des Erasme, est l'âge où la plus grande partie de l'Europe est encore un chaos qui ne connaît pas de nations ; que les régions où le pur spéculatif s'est maintenu le plus longtemps semblent être l'Allemagne et l'Italie, c'est-à-dire celles qui se sont le plus tard nationalisées, et qu'elles aient cessé à peu près de le produire le jour précisément qu'elles devinrent des nations. Bien entendu, ici, encore, les vicissitudes du monde sensible n'entament point le vrai clerc ; les malheurs de leur patrie et même ses succès n'ont pas empêché Einstein et Nietzsche de n'avoir d'autre passion que celle de la pensée.

Julien BENDA, *La Trahison des Clercs* – 1927, Le Livre de Poche — Ed. Pluriel

## Texte 02

Le "clerc" moderne se flatte en s'affirmant le défenseur de toute valeur suprême, éternelle, désintéressée, car il laisse beaucoup de celles-ci, par arbitraire ou omission, hors de son domaine propre. On le voit condamner les unes, encore qu'elles possèdent tous les caractères de celles qu'il approuve, par exemple certaines conceptions abstraites de la force en soi, et négliger les autres telle la beauté à qui cependant s'appliquent parfaitement les déterminations qui d'ordinaire le retiennent. On ne peut nier, d'ailleurs, que l'esprit répugne particulièrement à nommer clerc un artiste. Le motif, aussi bien, en est transparent : la valeur que l'artiste fait sienne et la sorte d'activité qu'elle commande, la création esthétique, n'ont pas d'insertion pratique dans le monde temporel, ne sont pas susceptibles d'y apporter un élément de décision morale. Il n'est rien dont l'art ne s'accommode et qu'il ne puisse orner. Or à supposer que les valeurs du « clerc » doivent être désintéressées, il convient cependant qu'elles justifient d'une portée effective qui détermine quelque engagement de la personne.

C'est au point qu'on n'accordera pas complètement au « clerc » qu'il lui appartient de défendre la vérité si ce n'est ; cela va sans dire, dans la mesure où elle se trouve liée par les circonstances à la justice et conduit à prendre position dans les débats concrets du siècle. Il suit que le savant n'est pas nécessairement un « clerc » et n'est pas « clerc » en tant que savant. Aussi n'est-ce pas en général faire œuvre de « clerc » que de contester une théorie scientifique. Au contraire, dénoncer comme faux un document qui sert à faire condamner un innocent et demander en conséquence la révision du procès est de bonne « cléricature ». Il n'est pas besoin de souligner l'extrême différence de cette attitude avec celle de l'expert en écriture donnant professionnellement son avis sur la question de fait. Le savant ne pose pas la question de valeur, ne s'inquiète jamais de ce qui doit être et c'est en cela qu'il n'est pas exactement « clerc ».

On est donc tenté de penser que ce dernier se montre attaché à la sauvegarde d'une seule valeur : la justice. Des valeurs dites abstraites et désintéressées, c'est en effet la seule qui, à l'extrême, n'existe qu'en fonction du temporel, la seule dont l'application aboutisse à une conduite et, pour ainsi dire, à une politique, le seul surtout qui force à choisir entre elle et la cité. Ne soufflant pas avec le monde de commodes relations de bon voisinage, elle exige de lui avec elle et de ses serviteurs en face de lui une attitude sans ambages d'accord parfait ou de ù déclaré.

A ce point, l'analyse fait apparaître un second et plus grave écart entre les prétentions du « clerc » et sa nature. On ne peut soutenir longtemps en effet, que la justice soit, comme il l'affirme, abstraite, absolue, immuable et apriori. Rien n'est au contraire plus mobile, plus attaché à chaque civilisation et plus assujéti au temps et à l'espace. Ni l'Oriental n'est d'accord avec l'Européen, ni l'homme antique avec le chrétien, ni l'enfant avec l'adulte, ni le nomade avec le sédentaire, ni l'agriculteur avec le chasseur ; et l'on voit jusqu'à l'été et l'hiver déterminer dans les régions polaires des justices saisonnières se substituant périodiquement l'une à l'autre chez une même population. Je ne nie pas qu'il s'agisse en ce dernier exemple de l'avert et du revers d'une médaille unique. Mais il montre qu'il existe entre les principes et les codes d'inévitables aménagements que provoque même le trouble extrême du rythme nycthéral. [...]

Sans retenir les conséquences extrêmes de cette dialectique, qui suggère que la notion de justice acceptée le plus volontiers par le clerc » n'est pas la seule fondée, car il est après tout loisible à celui-ci d'adopter celle qu'il préfère sans se soucier qu'il en existe d'autres, on tirera un nouvel argument du caractère si foncièrement équivoque, presque insaisissable, du concept.

C'est à la limite, un mot par lequel chacun entend ce qu'il veut. L'accord ne se fait sur son contenu qu'à la condition de l'appauvrir, de l'abstraire au dernier point ; de sorte qu'il n'est plus applicable immédiatement au particulier. Les ponts sont coupés. Il n'y a plus de descente inéluctable, univoque, nécessaire, du principe à l'événement, mais des interprétations contingentes et multiples du litige débattu, où chacun, dans l'impossibilité de remonter rigoureusement à la définition du concept, introduit entre elle et le concret dont il désire décider, les médiations opportunes. La démarche dans les périodes où elle s'est le plus imposée s'est appelée successivement sophistique, casuistique, dialectique. C'est pourquoi les « clercs » ne sont pas d'accord sur les exigences de la justice en chaque cas et proposent des solutions divergentes qui, cependant, se réclament toutes également d'elle.

On mesure la portée de cette constatation : le « clerc » n'est pas l'impartial censeur de la société qu'il se prétend. Il ne se tient pas en dehors de son développement dans la dépendance directe des principes éternels qu'il souhaite y voir triompher : il y a entre eux et les jugements qu'il porte un intervalle qu'il ne peut combler valablement et par lequel se glissent les pressions hypocrites des intérêts de sa faction et tous les préjugés qu'il partage à son insu. L'en imagine-t-on exempt, qu'il subsiste pour dévier sa décision, les sollicitations de l'amour-propre et jusqu'à ce secret orgueil, s'il n'en reste qu'un, d'être celui-là.



Dans ces conditions, le « clerc » fait la bête en voulant faire l'ange et se trouve en réalité le jouet de ces mêmes déterminations qu'il prétend dominer de si haut et dont il se plaît à signaler l'abjection par référence aux valeurs suprêmes. Au lieu du pur point de vue de l'éternel, c'est une opinion personnelle ou sectaire qu'il apporte, et souvent la plus tributaire qui soit des moins valables motifs ; de dire, comme il fait, son mot sur toute chose comme celui de la raison, de la vérité et de la justice, quand chacun peut légitimement en faire autant et ne s'en prive pas, car la vanité l'y invite trop, voilà un état insupportable et anarchique, et une nouvelle levure de désordre et de confusion.

Roger CAILLOIS, *Approches de l'imaginaire*. Gallimard, 1973, Sociologie du clerc.

### Texte 03

L'intellectuel, comme chacun sait, est un animal plutôt moderne. Il y a toujours eu des artistes. Il y a toujours eu des écrivains. Mais il n'y a pas toujours eu - et c'est toute la différence - des artistes ou écrivains sortant de leur discipline pour, sans l'ombre d'un mandat, et forts d'une autorité acquise ailleurs, trouver à la fois naturel et utile de venir mêler leur voix aux grands débats de la cité. Cette apparition, donc, est récente. Elle date au mieux de l'affaire Calas, au pire de l'affaire Dreyfus. Et il a fallu pour qu'elle soit prise, pour que l'idée n'en soit pas impossible, il a fallu pour que soit tout bonnement pensable ce qui, aux yeux d'aujourd'hui, semble parfaitement élémentaire mais qui, avant Voltaire ou Zola, était proprement incongru, un certain nombre de conditions, elles aussi strictement datées. Ma conviction, c'est que ce sont ces conditions qui ont commencé de disparaître et le sol même où nous nous tenons qui est en train de se dérober. La première de ces conditions c'était, je crois, la raison. La foi dans la raison. La croyance en ses pouvoirs. L'assurance qu'il n'y a pas d'erreur, de mensonge, de méchanceté dont elle ne soit en fin de compte capable de venir à bout. Et l'idée, par conséquent, que l'orfèvre en la matière, celui dont c'est le métier et dont la rationalité comme la seconde demeure, sera tout naturellement le mieux placé pour dissiper la nuit du monde. Or cette idée - sans quoi, j'y insiste, Zola, Péguy ou Voltaire

n'auraient pas même songé à prendre la défense d'un innocent - le moins que l'on puisse dire est que le siècle l'a entamée et qu'il est devenu hautement risqué, après Auschwitz, le goulag et les délires qui vont avec, de continuer à dire, sans rire, qu'il n'y a pas d'horreur ni de malheur que le Verbe, souverain, ne suffise à contrecarrer. Husserl 1935 : défaite de la raison. Karl Kraus 1932: faillite de la parole. Broch, oui Broch déjà : échec de la philosophie face aux ferments de décomposition qui minent la Vienne des années vingt. Les « grands européens » le savaient : nous l'avons enfin compris. S'il y a une leçon, une seule leçon à tirer de l'âge des camps, c'est incontestablement celle-ci : la toute faiblesse des Lumières dans leur face à face avec le Mal. La seconde condition, c'était la Vérité. La Vérité en soi. La Vérité en majesté. L'idée qu'elle existe, cette Vérité, qu'elle n'est ni un leurre ni une illusion et que si les intellectuels servent à quelque chose, c'est à tenter d'en témoigner. C'était l'idée de Zola, à nouveau. C'était l'idée de Benda. C'était l'idée qu'ils opposaient - qu'il a toujours fallu opposer - à la contre-idée barrésienne d'une vérité relative, particulière, dépendant du sujet qui la profère ou du point de vue où il se place. Or il est clair que, là aussi, c'est Barrès qui a gagné et que c'est son cynisme, son pessimisme, son apologie de « l'erreur utile », et son mépris de l'universel qui ont fini par triompher. Vérités « dialectiques » des marxistes... vérités « en perspectives » des nietzschéens... Sartre et ses vérités « en situation »... Foucault et sa « généalogie de la vérité »... Tout cela n'a pas grand rapport, sans doute, avec les vérités « lorraines ou provençales » du premier des anti-intellectualistes. Mais cela n'en a guère plus, hélas, avec cette hypothèse d'une vérité une et Catégorique, ne souffrant ni compromis ni accommodements, dont nous nous supposons témoins. A quoi bon les intellectuels s'il n'y a plus d'Erreur à pourfendre, plus de Vrai à illustrer ?

La troisième condition de possibilité, le troisième réquisit sans quoi il n'aurait pu - et ne pourrait jamais plus - justifier son existence, c'était le pari sur la Justice. Non pas la justice relative. Non pas la justice particulière. Non pas cette justice de classe, de race ou de nation dont Benda passa sa vie à fustiger la prétention. Mais une justice abstraite, valable en tous lieux et en tout temps, nonobstant les circonstances de son éventuelle application. Je ne dis pas que cette idée soit vraie. Je ne dis même pas que j'y adhère. Je dis seulement qu'elle est nécessaire ; qu'il est impossible à un clerc de faire, sans elle, son métier de clerc ; que c'est par elle, et grâce à elle, qu'il peut s'élever à la fois, sans nulle contradiction, contre le martyr d'un Vietnamien, celui d'un Chilien torturé ou le sort d'un esclave de l'Empire romain triomphant. Or, là encore, c'est moins clair. Le concept perd son assise. Et il a

commencé, lui aussi, le travail de son effacement. Dater cet effacement ? La décolonisation sans doute. La fin de l'ethnocentrisme. La proclamation, urbi et orbi, du droit à la différence. [...]

La quatrième condition, liée à la précédente mais qui en différait sensiblement, c'était le pari sur des valeurs non seulement fixes, statiques, indépendantes des lieux, des temps, etc. mais encore hiérarchisées et méthodiquement articulées. Sans doute n'est-ce pas facile à admettre. Mais je crois qu'il n'y a pas d'intelligentsia sans tabou. Pas d'intelligentsia sans qu'un certain nombre de valeurs soient élevées à la dignité de l'absolu et soustraites au débat public. Si l'intelligentsia d'aujourd'hui est si faible c'est qu'elle rompt, derechef avec cette règle. Et cela sous le double coup du relativisme de tout à l'heure, de son idiotisme généralisé, de son postulat selon lequel aucune valeur, vraiment aucune, ne mérite pareil privilège et que seul un raciste invétéré pourrait avoir l'idée de sacraliser, par exemple, un concept aussi étroitement « occidental » que le concept d' « habeas corpus » ; et puis sous le coup, par ailleurs, de cette drôle de façon qu'à l'époque de priser le doute pour le doute, le soupçon par le soupçon - essayez-vous donc à dire « le racisme est un sujet tabou » ou « il y a un interdit sur le nazisme » et vous les verrez tous, comme un seul homme, répéter en écho: « il faut réviser l'histoire du nazisme » ou « il faut jouer avec le racisme »... Et puis il y en avait encore une cinquième: la reconnaissance, et par la société des clercs, et par la société tout court de l'éminente dignité de cette culture abstraite, généraliste et non spécialisée qui permettait à l'écrivain, comme disait Sartre, de « sortir de sa tour d'ivoire » pour se mêler de ce qui ne le regardait pas». La crise, là, ne date pas d'aujourd'hui. Et déjà, à la fin du siècle passé, il se trouvait des anti-clercs pour refuser d'intervenir dans le cas Dreyfus au motif qu'il relevait de la compétence de l'état-major. Nul doute, cependant, que le mouvement ne se précipite. Fin des « humanités »... Discrédit de la « culture générale »... Disqualification, on l'a vu, de la « tentation globalisante »... Et puis montée en puissance de savoirs « spécialisés » qui jouissent, eux, à l'inverse, d'une faveur sans précédent... Le phénomène est bien connu. Mais il a des conséquences incalculables. Qui ne voit en effet que si triomphait complètement ce fétichisme de la spécialité, c'en serait fini du clerc ? de son autorité ? de ce fondamental *abus de pouvoir* qui est au nœud de ses engagements ? Typique de l'époque où nous entrons : cette interview de Claude Lévi-Strauss, à propos de la Nouvelle-Calédonie, expliquant qu'il ne dirait rien du problème car il n'en avait pas la *compétence*... J'ajoute, pour terminer, le déclin du magistère. Le refus des rapports de maîtrise dans l'ordre de la pensée. J'ajoute ce fantasme tout neuf - et si vain - d'une pensée spontanée, spontanément

sortant des têtes et faisant l'économie du passage par les livres et les œuvres. Le problème, d'ailleurs, ce n'est toujours pas que cette idée soit vaine. Ce n'est même pas qu'elle soit fausse. C'est qu'elle invalide la position du clerc - et qu'elle l'invalide, en lui retirant ce rôle de médiateur qui a toujours été le sien et qui en faisait un intercesseur sacré entre les hommes et le savoir. Les clercs, on l'a cent fois dit, sont les héritiers des moines. Leur nom, étymologiquement, signifie « la part réservée de Dieu ». Et ils sont apparus, comme par un fait exprès, au moment précis où la France séparait ses Eglises de son Etat. Généalogie capitale. Impossible à contourner. Impossible à effacer. Le jour où ce souvenir aura disparu et où le clerc moderne aura rompu cet amarrage, le jour où il oubliera ce très ancien lignage et cédera, autrement dit, sur sa fonction sacerdotale - ce jour-là, il aura perdu un autre de ses traits, une autre de ses raisons d'être.

Bernard Henry LEVY, *Eloge des intellectuels* Le livre de Poche, 1987, « Biblio ».